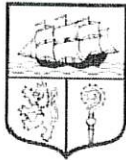


DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

**N°17 – AMENAGEMENT ET
URBANISME**

**ZAE de Jalday - Rue de
l'Industrie : cession d'une
emprise foncière à la SCI
PERY YOANN ET MAIENA**

Rapporteur : Manuel
Vaquero, conseiller
municipal délégué

REPUBLIQUE FRANCAISE

AFFICHÉ LE 15 NOV. 2022

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 novembre 2022 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint
Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Delphine de Torregrosa, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Loïc Jouenne, Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Sylvie Dargains, Monique Labattut, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Gaëlle Lapix, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier (*à partir de la délibération n°6*), Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux (*à partir de la délibération n°4*), Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

- Christine Duhart, 6^{ème} adjoint, à Jean-François Irigoyen, maire
- Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint, à Pascale Fossecave, conseillère municipale déléguée
- Thomas Ruspil, conseiller municipal délégué, à Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
- Béatrice Chauffard, conseillère municipale, à Monique Labattut, conseillère municipale
- Benjamin Marcille, conseiller municipal, à Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
- Noémie Troubat, conseillère municipale, à Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint

Absents :

Nicolas Charrier (*jusqu'à la délibération n°5*)
Yvette Debarbieux (*jusqu'à la délibération n°3*)

Date de la convocation : 3 novembre 2022

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Monique Labattut a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

N°17 – AMENAGEMENT ET URBANISME AFFICHÉ LE 15 NOV. 2022

ZAE de Jalday - Rue de l'Industrie : cession d'une emprise foncière à la SCI PERY YOANN ET MAIENA

Monsieur Vaquero, conseiller municipal délégué, expose :

La société SARL ADARRA représentée par M. PERY Yoann et installée dans la ZAE de Jalday, est spécialisée dans le secteur d'activité de la fabrication de meubles et activités connexes à l'ameublement.

En plein développement, elle souhaite réaliser une extension d'environ 400 m² de son bâtiment à usage d'atelier en vue de créer une cabine de vernis, d'agrandir son espace de stockage et de recruter de nouveaux employés.

Ce projet d'extension étant contraint par la configuration du terrain, la société SCI PERY YOANN ET MAIENA, représentée aussi par M. PERY Yoann, a sollicité la commune pour l'acquisition d'une emprise foncière de 159 m² à prélever sur une parcelle relevant du domaine privé de la commune, sise 40 avenue de Jalday et cadastrée BZ n°53. Cette parcelle sera par la suite exploitée par la société SARL ADARRA.

La cession de cette emprise foncière par la commune ne posera pas de difficultés techniques pour la gestion future du bassin de rétention des eaux pluviales existant sur la parcelle.

La cession sera réalisée au montant de 8 000 €, soit environ 50 €/m², selon l'estimation des Domaines en date du 20 septembre 2022.

L'emprise concernée est visible dans le plan de masse (annexe) et le plan de situation (annexe). Elle donnera lieu à document d'arpentage.

Les frais d'acte (honoraires notaires et géomètre) seront supportés par l'acquéreur.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la cession d'une emprise foncière de 159 m² cadastrée BZ n°53p à la SCI PERY YOANN ET MAIENA au montant de 8 000 €,
- D'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Urbanisme, habitat, stratégie urbaine et mobilités » du 10 octobre 2022,
- Approuve la cession d'une emprise foncière de 159 m² cadastrée BZ n°53p à la SCI PERY YOANN ET MAIENA au montant de 8 000 €,

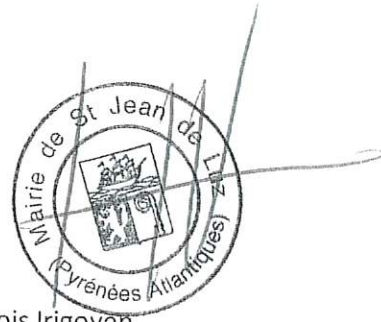
AFFICHÉ LE 15 NOV. 2022

- Autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les actes afférents.

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,



Jean-François Irigoyen